

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

FEUILLETON ILLUSTRÉ

PARAISANT LE JEUDI

\$1.00 PAR ANNÉE.

MORNEAU & CIE., ÉDITEURS

2 CENTS LE NUMÉRO

LES MEURTRIERS DE L'HÉRITIÈRE.

QUATRIÈME PARTIE—LA NUIT DE NOCES

XIX.

—Avez-vous assisté à la visite qu'elle aurait faite de l'hôtel en compagnie de son mari ? demanda M. Didier de la Tour.

—Oui, monsieur. Je l'accompagnais.

—Comment cela se passa-t-il ?

—M. le comte lui montra tout dans le plus grand détail, lui faisant visiter chaque pièce l'une après l'autre et lui en expliquant l'usage et la destination. Mais ce fut surtout l'appartement qui lui était destiné que le comte lui fit parcourir avec le plus de soin.

—Alors, elle connaissait parfaitement la situation de la chambre de M. de Noiville et de la chambre qui était réservée à la comtesse ?

—Oh ! oui, monsieur.

—Elle savait que le comte devait traverser le salon où il a trouvé la mort, pour se rendre chez sa femme ?

—Parfaitement.

—Les avez-vous suivis lorsqu'ils ont parcouru le jardin de l'hôtel ?

—Non, monsieur. Je suis restée à l'intérieur.

—C'est bien, vous pouvez vous retirer.

La liste des témoins, pour ce jour-là, était épuisée. Bien que tous ceux entendus par le magistrat, sauf Me Ferté, fussent pour ainsi dire des étrangers qui paraissaient ne rien savoir et ne pouvoir apporter aucun concours sérieux aux recherches de la justice, cependant le peu qu'ils avaient dit confirmait toutes les charges contre Jeanne,

ainsi qu'on a pu s'en apercevoir à la rapide analyse que nous avons donnée des points principaux de ces dépositions.

Le juge d'instruction pensa donc qu'il n'avait pas perdu son temps, et s'affermait encore davantage dans la conviction qu'il tenait tous les fils de l'affaire.

Resté seul, il tira sa montre et regarda l'heure. Il était trois heures.

—Monsieur, dit-il à son secrétaire, voici une liste de nouveaux témoins pour demain. Je tiens à ce qu'aucun de ceux qui y sont désignés ne manquent à l'appel.

Et, quittant son cabinet, il descendit au bureau du chef de la sûreté.

—Vous avez besoin de moi ? lui demanda ce dernier en l'apercevant.

—Oui, je désirerais me rendre avec vous à l'hospice Saint-Antoine.

—Vous voulez voir l'enfant blessé ?

—Cela me paraît nécessaire. Il faut constater si vraiment la ressemblance entre les blessures reçues par le pauvre petit inconnu et celles du comte est aussi complète que nous le croyons.

—Ce sera facile. Seulement le docteur X... est à la Morgue, où il fait une autopsie. Nous le prendrons en passant.

Une heure après, l'



— Donc, vous êtes l'assassin et M^{me} de Noiville a été votre complice !

juge d'instruction, l'agent de la sûreté et le docteur X... se trouvaient rassemblés autour du lit de Pierre Henry.

Ce dernier était toujours dans un état des plus graves. La fièvre le dévorait, et c'est à peine s'il avait la force d'ouvrir les yeux quand on lui parlait. Cependant, on épuisait pour le sau-

ver toutes les ressources de la science ; mais les blessures étaient terribles, on se rappelle, et c'était miracle qu'il n'y eût pas succombé.

Le docteur examina attentivement les plaies, qui avaient été ouvertes, on s'en souvient, par le même couteau à virole que Désiré avait ensuite placé dans la main de Prosper au moment de frapper le comte de Noiville. Quoique les blessures de Pierre Henry fussent dans un état d'extrême inflammation, le docteur X... déclara qu'elles lui paraissaient identiques à celles relevées sur le corps de l'autre victime, et qu'elles devaient avoir été faites par la même arme. Le médecin requis signa cette déclaration, qui resta entre les mains du juge.

—L'enfant n'a point encore parlé ? demanda-t-il à l'interne de service.

—Non, monsieur, répondit celui-ci, et nous craignons même qu'il ne recouvre jamais la parole.

—Diable ! fit M. Didier de la Tour. Nous aurions en besoin, pourtant, de son témoignage. Et s'il reste muet ? Mais il pourra écrire sans doute, au cas où vos prévisions se réaliseraient.

—Plus tard, oui, s'il sait écrire. Mais actuellement vous voyez son état de prostration.

—Il y a du mieux, néanmoins ?

—Oui, et je crois que nous le sauverons !

—Pensez-vous qu'il reconnaîtrait une personne mise en sa présence ?

—Je le suppose. Car il semble reconnaître fort bien ceux qui lui donnent des soins, et ses regards, à défaut de sa bouche, les remercient avec une profonde gratitude.

—Bien ! murmura M. Didier de la Tour. Pour le moment, c'est le plus important. Avant peu, j'en ferai l'expérience.

XX.

Lorsque M. Didier de la Tour revint à son cabinet de justice, il y trouva sur son bureau tous les papiers saisis dans l'appartement de la comtesse de Noiville, après la levée des scellés. Ces papiers, on le pense bien, n'étaient pas fort nombreux, les jeunes filles ayant peu l'occasion d'écrire pour elles-mêmes ou de recevoir des lettres. Un petit coffret de bois de rose suffisait à les contenir.

Le juge d'instruction ouvrit avidement le coffret et commença aussitôt la lecture des quelques lettres qu'il renfermait. Mais au fur et à mesure qu'il lisait, son visage sévère prenait un air de déception complète. Il avait évidemment espéré y trouver quelque billet de Robert, si laconique qu'il fût. Mais ce fut en vain qu'il chercha, et il dut se consoler en se disant qu'après tout la lettre échappée à madame veuve Dauray, lorsqu'elle s'était évanouie en retrouvant son fils vivant, suffisait à former l'une des charges les plus accablantes qu'il eût encore réunies contre le docteur.

Cependant, au moment où il se livrait à ces réflexions, une dernière lettre lui tomba sous la main, et à l'expression de son visage il devint aussitôt évident que celle-là répondait en partie à ses désirs. C'était, en effet, la lettre adressée par Andréo à Jeanne, le jour même où elle avait quitté le pensionnat de Saint-Maur-des-Fossés. Cette lettre, que nous avons reproduite en son temps, parlait de Robert, racontait son désespoir, disait qu'il était capable "de se tuer", ou de "faire quelque malheur" si Jeanne épousait le comte, et contenait d'assez vifs conseils de résistance.

—Voilà, se dit le juge d'instruction, un document assez important, non pas tant par ce qu'il dit, mais parce qu'il confirme ce fait que le docteur Dauray, dès cet instant "roulait de noirs projets" dans son esprit, et paraissait capable, aux yeux de mademoiselle de Beaumont, de "faire quelque malheur", si le mariage s'accomplissait. Le mariage s'est accompli, et le malheur est venu !

L'examen du coffret étant terminé, M. Didier de la Tour rentra chez lui, attendant avec impatience le moment d'interroger à son tour mademoiselle Andréo de Beaumont. Aussi, le lendemain, la jeune fille fut-elle la première introduite près du magistrat instructeur.

Celui-ci, nous devons le dire, ne se sentait aucune sympathie pour mademoiselle de Beaumont, et la lettre qu'il avait lue, la veille, n'était pas de nature à modifier ses sentiments, loin de là. Dès le premier instant, il avait senti chez l'amie de Jeanne une propension à la révolte, à l'indépendance, qui choquait sa nature de juge. Puis elle avait conseillé la résistance à Jeanne. Elle n'aimait point le comte de Noiville, cela était visible. Pour un peu, le juge d'instruction l'eût bien volontiers accusée de complicité. Mais, s'il ne pouvait l'en accuser au point de vue matériel, il était certain qu'elle avait trompé moralement et matériellement dans l'intrigue qui s'était terminée par la mort de Gérard de Noiville.

Andréo, de son côté, la première stupeur passée, ne ressentait guère plus de sympathie pour l'homme qui avait fait arrêter Jeanne ; et, décidée à la défendre, ne croyant pas, n'ayant jamais cru à sa culpabilité ni à celle de Robert, elle arrivait assez montée contre celui qui allait l'interroger, et résolue à ne point se laisser intimider ni entortiller ! Ces divers sentiments se manifestèrent dès le premier regard qu'échangèrent le juge et la jeune fille.

Néanmoins, elle salua le magistrat avec beaucoup de grâce, et celui-ci lui offrit un siège après lui avoir rendu froidement son salut. Il aurait bien voulu lui causer une certaine épouvante, afin de lui ôter sa présence d'esprit ; mais il n'y a rien de plus difficile à épouvanter que ces petites filles résolues, lorsqu'elles ont le parti-pris de n'avoir point peur. Puis, au fond, elles ont déjà très net et très défini l'instinct de leur puissance de femme et des égards qui lui sont dus.

—Mademoiselle, lui dit brusquement M. Didier de la Tour, vous avez une grande part de responsabilité dans l'horrible drame qui a suivi le mariage de votre amie, et j'espère que ce sentiment vous fera comprendre qu'il n'y a qu'une absolue sincérité qui puisse racheter vos torts, votre légèreté, si vous préférez, dans toute cette triste affaire.

—Je suis toujours sincère, monsieur, répliqua la fillette sans se démonter, et vous m'obligerez en me faisant connaître mes torts.

—Oh ! rien de plus simple. Vous étiez l'amie intime de mademoiselle d'Esparre. A ce titre, vous deviez exercer une influence sur elle. Cette influence, quelle a-t-elle été ?

—Mais, monsieur, cela ne regarde pas la justice, répliqua assez impertinemment mademoiselle de Beaumont. Et je ne m'explique point vos paroles, car je suppose que personne n'était en tiers dans nos conversations intimes de jeune fille.

Andréo, toute fûtée qu'elle était, ignorait qu'on eût saisi les lettres de Jeanne, et surtout que celle qu'elle lui avait écrite n'eût pas été brûlée. De là son impassibilité, bien convaincue

que personne, en effet, ne pouvait savoir la nature des conseils donnés par elle à Jeanne.

—Comment ! reprit le juge d'instruction, personne n'était en tiers entre vous deux ? Sauf monsieur Robert Dauray, pourtant !

La riposte était si vive et si directe qu'Andrée en perdit contenance. Elle croyait le secret des amours de Jeanne et du docteur resté entre elles, Jeanne, Mme de Beaumont et M. Forté, et n'avait point prévu que l'interrogatoire porterait sur ce point délicat. La surprise lui coupa un moment la parole.

—Eh bien ! vous vous taisez ? fit le magistrat.

Mais Andrée n'était pas de caractère à se laisser désarçonner au premier choc, et elle répondit assez vivement :

—Je croyais, monsieur, qu'il s'agissait de Jeanne et de la mort de son mari, et je ne vois pas ce que monsieur Dauray (elle en ignorait l'arrestation, comme tout le monde) vient faire en cette affaire.

—Votre réponse prouve tout au moins que vous le connaissez.

—Je ne le nie pas, monsieur.

—Et vous avez raison, puisque vous serviez d'intermédiaire entre lui et votre amie.

Andrée ouvrit de grands yeux. Décidément la justice était beaucoup mieux instruite qu'elle ne s'en doutait, et cela lui causa un certain malaise.

Le juge s'en aperçut et ajouta sèchement :

—Vous voyez, mademoiselle, n'est-ce pas, qu'il serait inutile de n'être pas sincère avec moi ?

—Je le vois, en effet ; mais comme je n'ai rien à cacher, ajouta-t-elle avec une certaine fierté, la sincérité ne me coûtera rien.

—Veuillez donc répondre à mes questions.

—Je suis prête.

—Où avez-vous connu le docteur Dauray ?

—A Saint-Maur.

—Pendant que vous étiez au pensionnat ?

—Oui, monsieur.

—Était-il le médecin de la maison ?

—Non, monsieur, et il n'y a jamais mis les pieds.

—Alors, comment avez-vous pu le connaître ?

—Mais, monsieur, nous le voyions quand nous sortions, Jeanne et moi, pour aller à la promenade avec les autres élèves.

—C'est-à-dire qu'il vous suivait ? Il aimait mademoiselle d'Esparre ?

Andrée hésitait visiblement à répondre, ne sachant au juste jusqu'à quel point elle avait le droit de livrer le secret de son amie, et comprenant bien que c'était de cet amour qu'on voulait se servir pour accuser Jeanne.

—Inutile de vous taire, mademoiselle, ou d'essayer de nous cacher quelque chose.

Le juge d'instruction prit la lettre d'Andrée, dans le coffret resté sur son bureau, et la lui montrant, ajouta :

—Voilà qui a déjà parlé, déjà répondu pour vous !

Andrée, d'un coup d'œil, reconnut la lettre dont elle se rappela parfaitement les termes. Elle devint fort rouge.

—L'imprudente ! pensa-t-elle. Je lui avais si bien recommandé de la brûler !

Mais il n'y avait plus à hésiter. Andrée le comprit, et renouant à toute réticence, elle raconta simplement au juge comment Robert avait connu Jeanne ; comment il lui avait

écrit, et l'entretien qu'il avait eu avec les deux jeunes filles, entretien à la suite duquel il avait été décidé qu'il irait, accompagné de sa mère, demander la main de mademoiselle d'Esparre.

—Tout ce que je puis ajouter, conclut Andrée, c'est que M. Robert Dauray me fit l'effet de l'homme le plus honnête et le plus loyal ! Sans cela je ne me serais pas occupée de lui, fille d'un ton pincé.

—Et c'est pour cela que vous conseilliez la révolte à votre amie, interrompit sévèrement le juge !

—Je lui conseillais de ne pas se marier contre son cœur, de ne pas réduire au désespoir un homme qui l'aimait follement, voilà tout ! laissa-t-elle échapper étourdiment, sans songer que ces paroles devaient tourner contre ceux-là mêmes qu'elle voulait défendre.

Le juge ne les releva pas, sachant qu'elles étaient consignées par la plume de son secrétaire.

—Avez-vous su que votre amie se fût échappée de chez son tuteur, pour se rendre chez monsieur Dauray ?

—Non, monsieur.

Le juge garda un instant le silence. Il allait aborder un autre ordre d'idées.

—C'est vous, mademoiselle, reprit-il tout à coup, qui êtes restée la dernière auprès de mademoiselle d'Esparre, le jour de son mariage ?

—Oui, monsieur.

—Elle savait, sans doute, que le docteur Dauray veillait aux environs de l'hôtel de Noiville ? Cela était convenu entre eux, n'est-ce pas ?

—Mais nullement, monsieur, je ne le crois pas !

—Vous en êtes bien sûre ?

—J'en suis convaincue.

—Votre amie ne vous a fait aucune confidence à ce sujet ?

—Aucune, monsieur, je vous le jure. Pourquoi et comment l'aurait-elle su ? Depuis son départ de Saint-Maur elle ne l'avait point revu qu'à l'église, où ils n'échangèrent pas une seule parole.

—Comment vous expliquez-vous, alors, la présence du docteur rue de l'Université, à deux heures du matin, juste sous les fenêtres de la comtesse ?

—Ah ! monsieur, il l'aimait tant. Il était si malheureux ! Il ne pouvait s'éloigner d'elle. Cela me paraît, à moi, bien naturel.

—Surtout s'il était son complice !

—Son complice ! répéta Andrée avec stupeur.

—Oui, son complice ! fit le juge avec énergie. Lui seul avait intérêt à la mort du comte, et le bras de madame de Noiville étant trop faible pour frapper, c'est lui qui s'en est chargé ! Voilà, mademoiselle, l'horrible vérité et l'abominable tragédie à laquelle vous avez prêté les mains inconsciemment.

—C'est faux ! c'est faux ! s'écria Andrée prise d'une noble indignation. Le docteur Dauray est aussi innocent que ma pauvre Jeanne ! Il était capable de se tuer, lui, par désespoir. Elle était capable de mourir de chagrin, elle. Mais ni l'un ni l'autre n'étaient capables d'un crime aussi abominable, aussi lâche !

—Je savais déjà que vous les aimiez beaucoup, mademoiselle, et votre indignation ne prouve pas autre chose !

—Si, monsieur, répliqua vivement Andrée, mon affection pour Jeanne, mon estime pour monsieur Dauray prouvent qu'ils en sont dignes tous les deux.

—Oh ! mademoiselle, fit le juge d'instruction, un peu moins sévèrement, je ne doute pas de la sincérité de vos sentiments, mais vous êtes trop jeune pour connaître le cœur humain et comprendre certaines corruptions et certaines infamies. Mais laissons cela. Quand vous revîtes monsieur Dauray, après que mademoiselle d'Esparre eut quitté le pensionnat et que Me Ferté eut refusé la main de sa pupille au docteur, est-ce que ce dernier vous parla de son rival ?

—Non, monsieur, il ne m'en dit pas un mot. Je vous le jure devant Dieu. Du reste, monsieur, je me rappelle maintenant un fait qui vous prouvera jusqu'à quel point monsieur Dauray poussait la délicatesse. S'il avait voulu tuer le comte de Noiville il n'avait pas besoin d'attendre le jour de ses noces, allez !

—Quel est ce fait ? demanda vivement M. Didier de la Tour.

—Le voici, monsieur.

Et Andrée se mit à raconter tout au long le danger couru par Jeanne, lorsqu'elle était tombée dans la Marne, à la suite de son soignant accés de somnambulisme, et comment Robert l'avait sauvée.

—Or, c'est monsieur Dauray lui-même, ajouta-t-elle, qui, sans perdre une minute, fit prévenir Me Ferté et M. le comte de Noiville qui les fit venir chez sa mère près de Jeanne.

M. Didier de la Tour avait écouté ce récit avec la plus profonde attention, prenant des notes tout le temps.

—Voilà une nouvelle affaire qu'il faudra tirer au clair ! dit-il enfin.

—Et vous avez cru à cet accés de somnambulisme ? fit-il tout à coup en dévisageant la jeune fille, qui rougit malgré elle, car là elle venait de mentir, s'étant bien gardée, comme on pense, de dire que Jeanne était sortie de la pension, croyant se rendre à un rendez-vous donné par Robert.

—Tout le monde y a cru ! répliqua-t-elle finement. Me Ferté, ni M. de Noiville n'ont émis aucun doute à cet égard.

De la sorte, Andrée, en ayant l'air de répondre pour elle, ne répondait que pour les autres. Le magistrat, malgré toute son habileté, s'y laissa prendre ; ce qui prouve qu'en fait de ruse une petite fille est toujours un grand clero !

—Et ils sont restés vingt-quatre heures ensemble ?

—Pas ensemble, non, monsieur. J'étais là. Je veillais Jeanne. Et monsieur Robert ne lui a parlé que comme médecin.

M. Didier eut un sourire qui voulait dire :

—Ce n'est pas votre présence qui me rassure beaucoup ; mais il jugea inutile d'insister sur cette affaire avant d'y avoir réfléchi et de l'avoir étudiée et approfondie d'autre part.

L'interrogatoire avait duré fort longtemps.

Les réponses d'Andrée, dont nous n'avons rapporté que les principales, négligeant toutes celles qui avaient rapport à des faits constatés par les autres témoins, avaient eu une importance capitale, malgré tout le soin qu'elle avait pris de ne rien dire qui lui parût défavorable à Jeanne ou à Robert. Son dernier récit, notamment, dont elle avait espéré le plus grand bien pour Robert, avait une portée des plus graves et qui lui échappait. Ce récit ne venait-il pas encore à l'appui de cette thèse de l'accusation que les deux amants avaient pu s'entendre, combiner entre eux tout le plan de l'assassinat qui devait s'exécuter peu de jours après ?

—Cela suffit pour aujourd'hui, mademoiselle, dit enfin.

juge d'instruction. On va vous relire votre déposition, et vous voudriez bien la signer.

Andrée écouta attentivement cette lecture, et y retrouvant matériellement les expressions dont elle s'était servie, elle signa avec confiance et sécurité. Cependant les yeux du juge brillaient d'une satisfaction qui finit par l'inquiéter.

—Est-ce que j'ai commis quelque maladresse, à mon insu ? se demanda la fillette en sortant. Cependant, je ne lui ai dit que ce qu'il savait déjà... et j'ai tout ce qui aurait pu compromettre ma bonne Jeanne, qui est aussi innocente que ce malheureux M. Dauray !

Andrée ne se trompait pas en croyant remarquer sur le visage du magistrat une expression de satisfaction de nature à l'inquiéter au sujet de ceux qu'elle aimait, qu'elle avait voulu défendre et qu'elle aurait voulu sauver. M. Didier de la Tour, en effet, était en ce point plus satisfait. Jusqu'à présent, l'instruction lui donnait ce qu'il en espérait, c'est-à-dire toutes les charges de nature à prouver la culpabilité de Jeanne et de Robert.

Personne ne les accusait ; plusieurs étaient favorables aux prévenus, ou tout au moins à Jeanne, notamment Me Ferté et Andrée de Beaumont ; mais chaque parole tournait contre madame de Noiville et contre le docteur, devenant une nouvelle arme destinée à les frapper. Le seul fait qui préoccupât maintenant le juge d'instruction et qui lui parût difficile à établir, c'était de savoir comment Robert avait pénétré dans l'hôtel de la rue de l'Université. Que l'assassin, quel qu'il fût, y fût entré par la porte du jardin donnant sur la rue de Verneuil, cela n'était pas douteux. Il s'agissait donc de savoir s'il avait pu avoir entre les mains la clef de cette porte ; si Jeanne avait pu la lui faire parvenir ou lui avoir ouvert elle-même, ou, si, enfin, il s'était servi d'une fausse clef.

À cet égard, l'instruction n'avait encore pu rien recueillir de net, de positif. Cependant, on se rappelle que, dans sa déposition, Marion, le jardinier du comte, avait déclaré que le groom, quelques jours auparavant, était venu chez lui et s'était chargé de remettre cette clef à sa place.

M. Didier de la Tour, après avoir interrogé hâtivement Mme de Beaumont, dont la déposition fut et devait être assez insignifiante, ordonna donc qu'on introduisit le petit groom, espérant que, par lui, il obtiendrait peut-être quelque renseignement de nature à la mettre sur la voie.

Désiré attendait son tour, plus ému qu'il ne l'avait encore été de sa vie, non par le remords, toutefois. Le petit misérable ne connaissait point un semblable sentiment ; mais quand on a la conscience aussi chargée que l'était la sienne, on ne comparait pas devant un juge d'instruction sans éprouver quelque terreur et beaucoup d'inquiétude.

—Il faudra jouer serré, s'était dit l'horrible gamin.

Et, en effet, il avait longuement médité et préparé son attitude et sa déposition. Après avoir quitté Julie et son frère Prosper, il s'était livré à une série de réflexions qui n'étaient pas toutes fort agréables. L'arrestation de Jeanne dérangeait une partie de son plan. Cependant, elle avait cet avantage qu'elle détournait les soupçons de la justice de la tête des véritables coupables. Il avait donc résolu, pour le moment, de charger le plus possible la malheureuse dont il poursuivait la perte avec autant d'acharnement, se disant qu'il serait toujours temps d'aviser plus tard aux nouvelles tentatives qu'il y aurait lieu de faire pour s'approprier, par sa mort, la totalité des deux

de Noiville. Si, après tout, on la condamnait à la peine capitale, tout ne serait-il pas pour le mieux ? Seulement il n'osait l'espérer.

D'autre part, il eût bien voulu connaître le complice qu'on lui attribuait. Il soupçonnait que ce pouvait, que ce devait être le docteur, et cela contrariait même dans ses désirs. Cet homme, qui aimait Jeanne, deviendrait certainement, un jour ou l'autre, un obstacle aux projets formés contre la jeune femme. D'abord en qualité d'amoureux, il veillerait sur elle et devinerait peut-être les pièges qu'on tendrait sous ses pas. Ensuite, au cas où Jeanne échapperait à l'accusation fautive portée contre elle, n'était-ce pas un second mari tout trouvé pour elle et dont il serait peut-être plus difficile de se débarrasser que du comte de Noiville !

Tout ceci ébauché dans son esprit, Désiré avait conclu que son rôle était de charger autant que possible, sinon Jeanne, du moins Robert, au cas où il serait soupçonné ! et de porter les soupçons sur lui au cas où la justice n'y aurait pas encore songé.

A l'appelle de son nom, prononcé par le garçon de service à la porte du cabinet de M. Didier de la Tour, Désiré eut un léger frisson ; mais cela ne dura pas.

—V'là le moment ! se dit-il, toujours à la hauteur des circonstances.

Il s'introduisit donc, avec un mélange d'obséquiosité et d'audace, tenant sa casquette à la main, regardant autour de lui, puis il fixa ses yeux pâles et ronds sur le visage du juge, afin de se rendre compte de la disposition d'esprit de cet homme redoutable, et qu'il s'agissait de "rouler." Ainsi placé en pleine lumière, immobile, avec son air faux, mal dissimulé par une expression empruntée de soumission plate et de respect exagéré, Désiré n'était pas à son avantage et ne pouvait guère inspirer la sympathie. Mais monsieur Didier de la Tour était trop habitué à ces types qu'on ne trouve qu'à Paris, et qui n'y sont pas rares dans certains quartiers et dans certains milieux, pour en être autrement surpris ou frappé.

Cependant il crut bon de l'interroger sur un ton un peu dur, afin de faire sentir au groom qu'il se trouvait en face d'un homme qui n'admettrait pas qu'on essayât de lui cacher quoique ce soit de la vérité, et qui saurait la démêler, au besoin, à travers toutes les réticences.

Un véritable magistrat soupçonne toujours un peu tout le monde. Il en a tant vu ! et de toutes les couleurs ! Ne pouvait-il se trouver, parmi les nombreux serviteurs du comte, gens de la basse classe, avides et rapaces, quelque complice de la comtesse ou de Robert Dauray, acheté à prix d'or ?

Désiré sentit immédiatement ce vague soupçon, malgré sa banalité, et cela l'affermir dans la résolution de charger Jeanne et le docteur.

—Comment vous appelez-vous ? fit brusquement le juge d'instruction en le tenant sous son regard.

—Pierre Henry !

—Pas d'autre nom ?

—Non, m'sieu.

—Vous n'avez pas de nom de famille, alors, car ce sont deux petits noms que vous me donnez là ?

—J'ai pas de famille, m'sieu, répondit Désiré jugeant à propos de faire le niais, j'ai été élevé aux Enfants-Trouvés !

—C'est différent. Quel âge avez-vous ?

—J'vas sur mes quinze ans !

—Vous étiez au service du comte ?

—Oui, m'sieu, en qualité de groom.

—Depuis longtemps ?

—Oh ! non. Depuis une douzaine de jours seulement. Y m'avait pris au moment où y montait sa maison à l'occasion de son mariage. Y m'avait accepté tout de suite, à cause de ma petite taille, et parce que je connais bien les chevaux ! Ah ! mon pauvre maître, je l'aimais déjà, voyez-vous m'sieu ! Je m'attache si facilement, et il était si bon pour moi !

Désiré fit semblant d'essuyer une larme.

—C'est bien ! vous pleurerez un autre jour, fit brusquement le magistrat. Avant le mariage, connaissiez-vous la personne qu'il devait épouser ?

—Je vas vous dire. Je la connaissait sans la connaître ; je l'avais vue en conduisant mon maître rue de Navarin où elle habitait.

—Connaissez-vous le docteur Dauray ?

Cette fois, Désiré ne répondit pas immédiatement et prit la figure de quelqu'un qui cherche à se souvenir.

—Qui ça, le docteur Dauray ?... fit-il enfin.

—Le médecin qui est entré le premier dans l'hôtel aux cris de la comtesse.

—Ah ! oui, m'sieu, je sais qui vous voulez dire !

—Eh bien ?

—Dame ! je ne peux pas dire. Je ne savais pas son nom !

—Mais vous l'aviez vu déjà ? interrogea vivement M. Didier de la Tour.

—Il me semble, mais je ne suis pas sûr !

—Il était venu à l'hôtel de Noiville ?

—Oh ! pour ça, non !

—Alors, voyons, expliquez-vous ! où l'avez-vous vu ?

—C'est que, m'sieu, je ne veux rien affirmer, j'aurais peur de me tromper !

—Dites toujours ce que croyez !

Désiré se grattait la tête sans répondre.

—Voyons, Pierre Henry, reprit sévèrement le magistrat, quoique tout jeune, vous savez qu'on ne plaisante pas avec la justice. Ainsi, pas d'hésitation, pas de réticences.

—Oh ! j'hésite pas. Seulement je ne suis pas bien sûr. Enfin, voilà la chose. Depuis que j'étais entré au service du comte de Noiville et qu'il était question de son mariage avec Mademoiselle d'Esparre, j'avais remarqué, le soir, les allées et venues d'un monsieur. Il passait souvent, à la nuit, devant l'hôtel, regardant d'un air singulier, chaque fois que la porte était ouverte. Comme qui dirait quelqu'un qui prendrait connaissance des lieux !

—Quand je sortais, pour une course, je l'apercevais dans quelque angle de la rue, toujours pas loin. Si monsieur le comte montait à cheval ou faisait atteler, j'étais sûr de le rencontrer sur notre chemin, et alors fallait voir les yeux qu'il roulait !

—Moi, vous comprenez, m'sieu, j'y faisais attention, sans y faire attention. Il avait l'air d'un bourgeois. Il était vêtu proprement. Je pensais que c'était quelqu'un qui habitait le quartier, et qui se promenait comme ça aux environs.

On devine si monsieur de la Tour buvait du lait en entendant cette déposition accablante, et qui cadrait si bien avec les données de l'accusation.

—Et c'était le docteur Dauray ? s'écria-t-il vivement.

—Voilà, m'sieu. Je ne peux pas l'affirmer.

—Comment ?

—C'était toujours le soir, à la nuit, que je rencontrais cet individu. J'ai pas trop bien vu sa figure, mais ses yeux brillaient.

—En le retrouvant à l'hôtel, près du corps du comte, vous ne l'avez pas reconnu ?

—Il m'a semblé, mais il était si pâle, si décomposé, je n'ose rien affirmer.

—Ah ! il était pâle, décomposé !

—Oh ! oui, m'sieu. Et madame la comtesse aussi, allez ! Ils se regardaient d'un drôle d'air, mais rien d'étonnant, devant un tel malheur !

Il y eut silence. M. Didier de la Tour calculait la portée de ces paroles qui tombaient sur les deux prévenus, comme autant de coups de hache.

—Vous avez bien tout écrit ? demanda-t-il en se retournant vers le secrétaire dont la plume courait sur des feuillets blancs étalés devant lui.

—Oui, monsieur.

—Vous serez mis en présence du docteur, reprit alors le magistrat. Et vous pourrez vous assurer dans de meilleures conditions, s'il s'agit bien de la même personne.

XXII.

—Ça marche ! se dit Désiré en lui-même.

—Lorsque vous allâtes vous reposer, continua le juge d'instruction reprenant l'interrogatoire, vous n'avez rien remarqué d'anormal dans la maison ?

—Non, m'sieu.

—Qui fermait les portes habituellement ?

—Les domestique, chacun de son côté. Mais M. Alexandre faisait la ronde.

—A-t-on bien fermé les portes, cette nuit là ?

—Oh ! oui. Le valet de chambre y veillait toujours avec la plus grande attention.

—Vous êtes sûr que M. Dauray n'a point pénétré dans l'hôtel, au cours de la soirée ?

—Du moins, je ne l'ai pas vu. Mais, vous comprenez, je n'étais pas partout, moi. Je m'occupais des voitures de maître qui stationnaient dans la rue et que je faisais entrer dans la cour d'honneur pour charger les invités qui s'en allaient.

—Alors, il y avait beaucoup d'allées et de venues, et la grande porte était ouverte ?

—Oui, m'sieu.

—Dans ces conditions, quelqu'un ne pouvait-il pas pénétrer à l'intérieur de l'hôtel sans attirer l'attention ?

—Peut-être bien ! mais je ne peux pas dire que j'aie vu personne.

—Avez-vous fait remarque ou avez-vous entendu dire que madame de Noiville ne semblait pas heureuse de son mariage ?

—Oh ! moi, m'sieu, vous savez, je ne m'inquiétais pas de cela ! Mais les domestiques le racontaient à l'office.

—Elle a plutôt l'air d'aller à l'enterrement qu'à la noce ! ” disait la cuisinière.

—Alors l'arrestation de la comtesse n'a pas étonné ?...

—Pas trop ! Non, m'sieu.

Le magistrat ouvrit le tiroir de son bureau, en tira une clef, la montra au petit misérable.

—Connaissez-vous cette clef ? lui demanda-t-il.

Désiré fit semblant de la regarder très attentivement.

—Oui, m'sieu ! fit-il tout à coup. C'est la clef du jardin. Je la reconnais parfaitement. Je l'ai eue deux fois entre les mains. Une fois, quand je suis allé chez le jardinier, M. Marion, qui l'avait emportée par mégarde et me pria de la replacer à l'office, pour ne pas être grondé par M. Alexandre ; l'autre fois, quand M. Alexandre me donna l'ordre d'huiler les verrous et la serrure de la porte.

—Quand Marion vous confia cette clef, vous l'avez remise immédiatement à sa place ?

—A l'instant même, en rentrant à l'hôtel.

—Et le jour où vous avez huilé la serrure et les verrous ?

—Je l'ai remplacée où je l'avais prise, dès que mon travail fut terminé.

—Le jour du mariage de M. de Noiville, vous souvenez-vous d'avoir vu madame la comtesse se promener dans le jardin ?

—Certainement, mais monsieur le juge doit se souvenir aussi bien que moi, car il marchait avec M. le comte, derrière madame.

—J'instruis l'affaire. Mon témoignage ne peut être reçu. Il me faut le vôtre et celui des personnes qui pouvaient se trouver là, répliqua M. Didier de la Tour.

—Madame de Noiville s'est-elle avancée du côté de la porte ?

—Oui, m'sieu. Elle a même demandé où elle donnait.

—Vous vous rappelez cette question ?

—Très bien.

Il y eut un assez long silence. Le magistrat réfléchissait. La déposition de Désiré était excellente. C'était même la meilleure, au point de vue de l'accusation, de toutes celles qu'il avait entendues jusqu'à présent.

—La comtesse, se disait-il, aura tiré les verrous. Le docteur avait une fausse clef. C'est par là qu'il est entré. Rien de plus évident et de mieux prouvé. Maintenant, j'en sais assez long, pour l'amener, “ elle ou lui ”, peut-être tous les deux, à des aveux !

—Eh voilà assez pour aujourd'hui, reprit-il tout haut, en s'adressant à Désiré. Savez-vous écrire ?

—Oui, m'sieu.

—On va vous lire votre déposition et vous la signerez.

Après avoir écouté cette lecture, Désiré, satisfait de sa besogne, signa sans hésiter et de sa plus belle écriture le faux nom de Pierre Henry.

—Vous êtes libre, lui dit le magistrat.

Mais Désiré ne bougeait pas. Il lui fallait une “ sortie ”, comme on dit en termes de théâtre.

—Que voulez-vous ? lui demanda le juge.

—M'sieu, fit le gamin avec un naturel merveilleux, si ce n'était pas une indiscretion... je vous prierais de me dire ce qu'on va faire de moi... à l'hôtel. Si on doit me congédier... je me mettrais en quête d'une nouvelle place... parce que... c'est pas facile à trouver... voyez-vous.

—Rassurez vous. Jusqu'à ce que le jury ait statué sur le sort de votre maîtresse, vous resterez à l'hôtel et vous y toucherez vos gages. Cherchez, néanmoins, une place... et, si vous en trouvez une, prévenez-moi... je m'occuperai aussi de vous.

—Oh ! merci de tout mon cœur, m'sieu ! s'écria Désiré avec un élan de reconnaissance admirablement joué.

Et il sortit, se disant :

—Me voilà dans les bonnes grâces de la justice ! Enfoncé le magistrat !

—Le petit drôle ne paie pas de mine, pensait au même moment le juge d'instruction, mais il est fort intelligent, et il a fait une déposition précieuse.

XXIII.

Pendant que M. Didier de la Tour interrogeait les témoins, accumulait les preuves, Robert et Jeanne étaient en prison, livrés aux angoisses, à l'agonie qu'une semblable situation et qu'une si épouvantable accusation devaient faire naître chez ces deux malheureux.

Les événements s'étaient succédés avec une telle rapidité ; ils avaient passé si brusquement de l'extrême désespoir causé par le mariage de mademoiselle d'Esparre, au soulagement de la délivrance, lorsque le comte avait cessé de se dresser entre eux comme un obstacle infranchissable ; puis, de ce sentiment de soulagement, ils étaient retombés si vite à l'extrême malheur d'une accusation infamante, que tous les deux sur le premier moment, avaient été comme assommés par cette variété de coups inattendus. De là, la sorte d'indifférence morne, pour ainsi dire stupide, avec laquelle ils s'étaient laissé arrêter.

Mais, depuis huit jours dans la solitude, ils avaient pu envisager la situation sous toutes ses faces et comprendre plus nettement toute l'horreur de la réalité.

C'était Robert, d'ailleurs, qui la comprenait le mieux, qui en savait le plus complètement tous les détails. Il se rendait un compte plus exact que Jeanne des dangers qui menaçaient leur liberté, leur vie elle-même de l'atteinte portée, par le fait seul d'une semblable accusation, à leur honneur, à leur avenir.

Robert se disait qu'alors même qu'il parviendrait à prouver son innocence et à obtenir une ordonnance de non lieu, ou un acquittement pur et simple, sa considération de médecin n'en serait pas moins perdue à tout jamais, sa carrière brisée sans espoir de retrouver la situation morale et matérielle qu'il avait eue par conquête, à force de travail et de talent.

Puis il songeait à sa mère, à cette pauvre femme âgée, qui l'aimait d'une façon si exclusive et si dévouée. N'avait-elle pas assez souffert déjà de ses souffrances à lui ? N'avait-elle pas assez partagé déjà l'agonie de son amour, alors que Jeanne devait épouser, épousait le comte de Noiville ? N'avait-elle pas reçu déjà un coup assez cruel et tel qu'elle avait manqué de mourir, en lisant la lettre où il lui annonçait sa résolution de se suicider sous les fenêtres de Jeanne mariée ?

Maintenant que devenait-elle, depuis qu'elle avait appris son arrestation ? Elle ne l'accuserait pas... Elle ne le soupçonnerait même pas. Il en était certain. Est-ce qu'une mère accuse, soupçonne son fils ? Est-ce qu'elle n'avait pas lu dans son cœur, depuis trente ans, jour par jour, heure par heure, minute par minute ? Non, elle croirait à son innocence... Elle le défendrait.

Mais si elle allait en mourir, ou en devenir folle ? Hélas ! Robert ne se trompait pas de beaucoup dans ses suppositions, — et s'il n'avait pas été au secret le plus absolu, il eût su que madame Dauray, en apprenant l'arrestation de son fils, en apprenant l'accusation infamante dont il était l'objet, n'avait pu résister à cette nouvelle secousse, et maintenant, entourée de soins étrangers, se débattait dans son lit de douleur, en proie au délire, aux crises furieuses de la fièvre cérébrale.

D'autre part, le docteur ne se dissimulait pas combien, malgré son innocence, il lui serait difficile de prouver cette inno-

cence. Il n'est jamais facile de prouver qu'on n'est pas coupable.

Comment expliquerait-il sa présence sur le lieu du crime, à pareille heure ? En avouant son amour pour Jeanne et les tortures de la jalousie ? D'abord, il ne ferait cet aveu que si Jeanne l'y autorisait, ne voulant pas révéler le secret de leur cœur sans la permission de celle qu'il aimait.

Ensuite, cet aveu ne ferait qu'aggraver sa situation, sans doute, en donnant un motif à son crime supposé.

Cependant, au milieu de toutes ces douleurs, de toutes ces craintes, de tous ces désespoirs, il se mêlait, pour le jeune homme, une douceur à tant d'amertume. Jeanne était veuve ! Jeanne était libre ! Jeanne n'appartenait à personne ! Jeanne l'aimait, pouvait l'aimer !

Et, en se promenant dans son étroite cellule, il se disait qu'il préférerait avoir à défendre sa tête et son honneur, dût-il succomber dans cette lutte tragique, que vivre et mourir avec cette horrible vision de la femme adorée aux bras d'un autre !

Quant à Jeanne, elle ressentait à peu près les mêmes émotions, les mêmes angoisses que Robert ; mais plus faiblement, pourtant.

Dans sa candeur, dans son ignorance du monde et des façons d'agir de la justice humaine, elle ne pouvait admettre que, n'étant point coupable et n'ayant rien à se reprocher, elle put être déshonorée et condamnée.

Plus l'accusation était abominable, plus il lui semblait impossible qu'elle fût sérieuse et que la vérité n'éclatât pas, dès qu'elle serait interrogée, qu'elle pourrait répondre, dire au juge : " C'est insensé et c'est odieux ! "

Puis, elle aussi, autant que Robert, se sentait heureuse de cette idée que rien ne la séparait plus de l'homme aimé que les murs d'une prison. Elle sortirait de cette prison. Elle en sortirait bientôt, le front haut, tandis que du mariage, on ne sort que par la mort !

Elle aussi, elle était presque heureuse, dans cette cellule étroite, où elle manquait de toutes les jouissances du bien-être et du luxe auquel elle avait été habituée.

Prisonnière, elle s'y sentait plus libre que mariée à un homme qu'elle détestait. Là, du moins, dans cette solitude morne, elle n'appartenait qu'à elle-même.

Nul n'avait le droit de lui demander compte de ses sentiments, de ses rêves ; nul n'avait le droit d'exiger qu'elle lui sourît, la mort dans l'âme ; nul n'avait à lui imposer des devoirs dont la seule idée, il y a peu de jours, faisait passer des frissons sur sa chair satinée.

Elle était veuve ! Rien ne la séparait plus de Robert. Rien que cette accusation qui lui paraissait tellement folle qu'elle s'étonnait, chaque matin en s'éveillant, qu'on ne fût pas venu encore lui ouvrir les portes de la prison, en s'excusant de l'erreur commise !

Cette illusion ne devait pas durer long-temps.

Au premier interrogatoire subi devant M. Didier de la Tour, elle eut la révélation terrible de la réalité.

La réalité, c'était que l'accusation était sérieuse. La réalité, c'était que tous les faits recueillis se tournaient contre elle et contre Robert. La réalité, c'était qu'elle n'avait à opposer aux déductions de l'accusation, aux questions que lui posait le juge d'instruction, que des dénégations sans preuves et son indignation d'honnête femme innocente.

D'abord, elle fut accablée. Mais cela ne dura pas ! C'était une nature fièvre, un esprit énergique, une âme héroïque,

que Jeanne d'Esparre, malgré sa jeunesse, son inexpérience de la vie et les hésitations et les faiblesses de sa conduite, en face de la volonté persistante de son tuteur, Me Forté !

S'il ne s'était agi que d'elle, peut être, certainement même, elle se fût, après une première protestation indignée, renfermée dans un silence dédaigneux, refusant de répondre, refusant de se défendre, jugeant que ce serait s'abaisser que de discuter une accusation aussi monstrueuse.

Mais quand elle vit qu'il s'agissait surtout de Robert, que c'était sur lui qu'on accumulait les charges les plus graves, et que c'était sa tête à lui qui était en jeu, au moins autant que la sienne, à elle, quand elle vit que c'était de l'amour de Robert pour elle et de son amour, à elle, pour Robert qu'on se servait, afin de les accabler, tout son être se révolta et elle se jura de le sauver, ou, du moins de lutter jusqu'au bout pour essayer de le sauver.

« C'est parce qu'il m'aime qu'on l'accuse ! se disait-elle. Et c'est mon amour qui menace son honneur et sa vie. Oh ! cela ne sera pas ! »

Alors, elle se redressa :

— Oui, dit-elle fièrement au juge d'instruction stupéfait d'une pareille audace, oui, M. Robert Dauray m'aimait et il m'aime, comme je l'aimais et comme je l'aime ! Oui, il m'aimait à mourir du désespoir de me perdre, de ne savoir le femme d'un autre, comme je serais morte, moi, du désespoir que me causait ce mariage.

Mais Robert est l'homme le plus délicat, le plus noble et le meilleur que je connaisse. C'est pour cela que je suis fière d'être aimée par lui !

« Oui, il m'aimait plus que la vie. Mais il y a une chose qu'il aimait plus que moi.

Son honneur et sa dignité ! C'est pour cela qu'il renonçait à moi, quand il n'avait qu'un mot à dire pour que je devinsse sa femme.

« Mais j'étais noble ; mais j'étais riche. On le lui a dit. Il a cru qu'on attribuerait son amour pour moi à quelque calcul dégradant d'intérêt. Et il a renoncé à moi pour que nul ne pût soupçonner son caractère.

« Moi, j'ai été faible. Oh ! combien je le regrette aujourd'hui ! Ne me sentant pas soutenue par lui, habituée, comme toute jeune fille, à l'obéissance passive ; n'ayant point de mère à qui me confier et qui m'eût guidée, m'encouragée, qui, certes, ne m'eût pas sacrifiée, ayant pour des menaces de mon tuteur qui me disait que le comte de Noiville tuerait le docteur Robert, si je ne consentais pas à ce mariage, j'ai cédé.

« C'est là mon tort, c'est là mon crime, le seul que j'aie commis ; de même que son seul crime à lui, c'est d'avoir été trop délicat ! »

Alors, entrant dans le détail de son amour pour Robert, elle raconta, par le menu, comment ils s'étaient connus ! Ne niant point avoir été chez lui, faisait ressortir l'héroïsme de la conduite du jeune homme, lorsqu'il lui avait sauvé la vie, après sa chute dans la Marne ; lorsque, l'ayant chez sa mère, il pouvait encore la décider à résister aux volontés de son tuteur.

Monsieur Didier de la Tour écoutait tout cela, en homme dont le siège est fait, dont le parti est pris. Tous ces faits, il les connaissait. Ils ne lui apprenaient rien de nouveau.

On pouvait les interpréter de deux façons : ou admettre l'interprétation de Jeanne ; c'est-à-dire, admettre que Robert était un modèle de délicatesse et de fierté, même exagérée ! Ou

prétendre que lui seul ayant intérêt à frapper le comte de Noiville, soit par cupidité, soit par jalousie, c'était à ces deux sentiments que Robert avait cédé en assassinant le mari de Jeanne.

Or, c'était là que s'en tenait le juge d'instruction ; et malheureusement tout orime demandant un motif, dans l'état de choses, il n'y avait que Robert et Jeanne qui pussent avoir eu un motif de tuer Gérard de Noiville ; de même que le crime ne pouvant avoir été commis qu'avec la complicité d'une personne habitant l'hôtel de la rue de l'Université, il paraissait que cette personne ne pouvait être que Jeanne.

XXIV.

Jusque là, tout avait marché au gré de l'accusation ; tout avait contribué à confirmer M. Didier de la Tour dans sa conviction ; tout s'était réuni et combiné pour démontrer la culpabilité des prévenus.

Tant que le juge d'instruction n'avait eu affaire qu'aux témoins interrogés par lui ; tant qu'il n'avait eu affaire qu'à la comtesse de Noiville, tant qu'il ne s'était agi que de mettre en lumière l'amour réciproque du docteur et de la veuve de la victime, tout avait marché comme sur des roulettes.

Mais quand le magistrat instructeur se trouva en face de Robert lui-même, les choses changèrent un peu d'aspect et M. Didier de la Tour put s'apercevoir qu'il avait, ainsi qu'on dit vulgairement, mangé son pain blanc le premier.

Robert, en effet, était un homme fort intelligent, fort résolu, plein de sang-froid, lorsque son cœur n'était pas en jeu, lorsque son amour pour Jeanne ne lui était pas sa liberté d'esprit, et ne le brisait pas, par la douleur, le laissant plus faible qu'un enfant.

D'autre part, du moment où il n'avait plus à cacher son amour pour mademoiselle d'Esparre, il lui devenait possible d'expliquer sa présence sous les fenêtres de la comtesse à l'heure, au moment où s'accomplissait le crime.

(A CONTINUER.)

Commencé le 13 Décembre 1883—No. 207.

INFORMATIONS — Les conditions d'abonnement à notre journal sont comme suit. — Un an, \$1 00, six mois, 50 cents, payable d'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. Pour la ville de Montréal, 50 cents en plus.

Aux agents, 10 cents la douzaine et 20 par cent de commission sur les abonnements, le tout payable à la fin du mois.

Sur réception du prix, nous expédierons tous les numéros parus depuis le 1er juillet 1880, et les files complètes (brochées) des années 1881, 1882 et 1883, aux conditions ci-haut mentionnées.

Voici maintenant le sommaire du *Feuilleton Illustré* depuis sa fondation (le 1er janvier 1880), et que nous fournirons sur demande :

PREMIÈRE ANNÉE, 1880 — *Le Colporteur Bandit, La Duchesse de Nemours, Les deux Frères, Le Grand Vaincu, Le Percepteur de Marey, Saoul par un Violon, Souvenir d'un Juré, Conte Normand, Gauloiserie honnête*. — Les premiers numéros de cette année sont épuisés ; mais à l'exception des deux premiers ouvrages mentionnés, nous pouvons fournir tous les autres au complet.

DEUXIÈME ANNÉE, 1881 — *Les Aventures du Capitaine Vatan, Une Dame de Pique, Un Echappé de la Bastille ou Exilé l'Empoisonneur*. — Ce dernier roman se termine en 1882.

TROISIÈME ANNÉE, 1882 — *Une Vengeance à Paris Rouge, Un Echappé de la Bastille ou Exilé l'Empoisonneur (suite et fin), La grande Haine, Les Demoiselles de Cinquème, Le Testament Sanglant, La Fille de Marguerite*, etc. — Ces deux derniers romans se terminent en 1883.

QUATRIÈME ANNÉE, 1883 — *La Fille de Marguerite et Le Testament Sanglant (suite et fin), Les Drames de l'Argent, Les Meurtriers de l'Heritier*, etc. — Ces deux derniers romans se terminent en 1884.

MORNEAU & CIE, Éditeurs,

Boîte 1986.

475 rue Craig (vis-à-vis la rue St Gabriel.)